



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23/04/2025.

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 23 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme POUPARD Elise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. MADERES Olivier.

Pouvoirs :

Monsieur VONTHRON Thibaut **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle - Madame PEREIRA LIMA Marie-Christine **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette – Madame COSTES Christelle **pouvoir à** Monsieur JIMENEZ Nicolas – Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe **pouvoir à** Monsieur le Maire – Madame DUPRAT Valérie **pouvoir à** Monsieur MADERES Olivier – Madame MACIAS Claudy **pouvoir à** Madame VALLIER Martine.

Monsieur Didier GARCIA est désigné secrétaire de séance.

2026-2904 - 14 : Désignation des délégués représentation à la CdC : SIBV, PNR, CIID, CLECT-Ajout membre dans commission communale Évolution urbaine et environnement

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Pour donner suite à la mise en place du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués qui représenteront la Commune de Ludon-Médoc au sein de la Communauté de Communes Médoc Estuaire auprès des différents syndicats et autres organismes comme : SIBV, PNR, CIID, CLECT.

1. CDC

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Intercommunal des Bassins Versants - SIBV	- M. LAHAILLE	- M. MONTFORT
Parc naturel régional du Médoc - PNR	- M. DUCAMP	- Mme CHAIGNON
Commission Intercommunale des Impôts Directs - CIID	- M. CABEZAS - M. VISSAC	- M. HÉBRARD C. - M. CLAVERIE
CLECT	- M. CABEZAS	- Mme CHAIGNON

2. Commission Communale Evolution urbaine et environnement.

Il est proposé de rajouter un membre dans la commission communale Evolution Urbaine et Environnement afin d'enregistrer la candidature de Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe.

COMMISSIONS MUNICIPALES 2026

Evolution urbaine et environnement	Mouvement associatif et manifestations municipales	Education	Mobilités et réseaux	Solidarités et cohésion sociale	Patrimoine bâti	Vie culturelle	Finances
VALLIER Martine	GARCIA Didier	GARNET Laetitia	MONTFORT Anthony	SOLTANI Arlette	DE ZEN Michel	BARBERA Sandra	GONZALEZ Frédéric
BIGOT ROUSSEL Marjorie	JIMENEZ Nicolas	BIGOT ROUSSEL Marjorie	VONTHRON Thibaut	BIGOT ROUSSEL Marjorie	SAULLE Christophe	POLI Nathalie	VALLIER Martine
VONTHRON Thibaut	PEREIRA LIMA Christine	CLERC Grégory	POUPARD Elise	POLI Nathalie	CLERC Grégory		GARCIA Didier
CABEZAS Denis	BORDES Olivier	JIMENEZ Nicolas	ARDEVEN Johann	PEREIRA LIMA Christine	JIMENEZ Nicolas		GARNET Laetitia
POLI Nathalie	COSTES Christelle	LAMEUL Céline	VALLIER Martine	AROUÉTÉ Nicolas	BORDES Olivier		MONTFORT Anthony
POUPARD Elise	BARBERA Sandra	BARBERA Sandra	AROUÉTÉ Nicolas	BARBERA Sandra	MONTFORT Anthony		SOLTANI Arlette
SAULLE Christophe	MONTFORT Anthony		LAHAILLE Jean-Christophe	COSTES Christelle	VALLIER Martine		DE ZEN Michel
CLERC Grégory	CHAIGNON Emmanuelle				AROUÉTÉ Nicolas		BARBERA Sandra
SOLTANI Arlette					LAHAILLE Jean-Christophe		VONTHRON Thibaut
WILD Erine					MACIAS Claudy		CABEZAS Denis
MONTFORT Anthony							
CHAIGNON Emmanuelle							
LAHAILLE Jean-Christophe							
DUPRAT Valérie	MADERES Olivier	DUPRAT Valérie	MADERES Olivier	DUPRAT Valérie	DUPRAT Valérie	DUPRAT Valérie	MADERES Olivier

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **DÉCIDE** de désigner les délégués tels que mentionnés ci-dessus et de rajouter M. LAHAILLE Jean-Christophe dans la commission Evolution Urbaine et Environnement.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix.


Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 29 avril 2026.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



Le secrétaire,


Didier GARCIA